

(A)

(N° 89.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 JUIN 1860.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi relatif à la cession de terrains militaires.

(Voir les N° 165 et 170 de la Chambre des Représentants, et le N° 82 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, MOSSELMAN, le Baron
DUPONT, et VAN SCHOOR, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement avait demandé à la Législature d'être autorisé à céder gratuitement à la ville d'Audenarde et aux autres villes qui seront à l'avenir démantelées, les terrains qui leur seront nécessaires, et à leur céder, en outre, la jouissance de quelques bâtiments militaires, qui deviendront disponibles par suite de la démolition de la forteresse.

Il restait entendu qu'il pourrait les reprendre sans indemnité si, plus tard, ils devenaient de nouveau utiles à la défense du pays.

Un membre de la Chambre des Représentants ayant fait remarquer, avec justesse, que le pouvoir accordé au Gouvernement d'une manière générale, de faire cession aux villes intéressées des terrains devenus disponibles par suite de démolitions de forteresses, pouvait offrir des inconvénients, un amendement tendant à supprimer de l'art. 1^{er} du Projet de Loi les mots : « et autres » villes qui seront démantelées à l'avenir, fut présenté à la Chambre.

Cet amendement, auquel le Gouvernement s'est rallié, a été adopté. — Le Projet de Loi soumis à vos délibérations n'a donc pour but que d'accorder au Gouvernement le pouvoir de céder à la ville d'Audenarde, gratuitement, sans frais et sous les réserves stipulées, quelques terrains et constructions, et à lui donner la jouissance de certains bâtiments militaires.

Votre Commission, estimant qu'il est juste de faire en faveur de la ville d'Audenarde ce qui déjà a été accordé par une loi aux villes d'Ypres, Menin, Ath, Philippeville, Mariembourg et Bouillon, vient, à l'unanimité des ses membres présents, vous proposer d'adopter le Projet tel qu'il vous a été transmis par la Chambre des Représentants.

Le Président,
D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE.

Le Rapporteur,
J. VAN SCHOOR.